

Le CHSCTA s'est réuni en visioconférence pour une séance extraordinaire présidée par M^{me} Connan, secrétaire générale d'académie (SGA) assistée de M. Bourgery, secrétaire général adjoint directeur des ressources humaines. Etaient présents pour la FSU :

- Maud Broccard (SNUIPP, secrétaire du CHSCT de la Haute-Marne).
- Matthias Carpentier (SNEP).
- Fabrice Lamquin (SNUIPP, secrétaire du CHSCT de l'Aube).
- Ludovic Prévot (SNUEP).
- Renaud Rouffignac (SNES, secrétaire du CHSCTA).
- Ben Ali Foughali (SNUIPP, secrétaire du CHSCT des Ardennes).

La réunion a été ouverte par le recteur Brandouy qui est le président du CHSCTA. Il a évoqué une situation grave dans un lycée dans lequel il s'est rendu hier. Sa présence ne pouvait pas excéder la première demi-heure mais nous avons pu échanger, brièvement, sur la problématique de l'accompagnement des personnels confrontés à ce type d'événement. Cet accompagnement doit être réalisé sur le court terme mais doit prendre en compte également le moyen et le long terme.

Cette introduction s'intégrait parfaitement aux travaux de l'instance : le principal point de la réunion était la présentation d'un rapport d'enquête du CHSCTA. Il s'agissait d'une enquête de prévention faisant suite à un acte suicidaire. Trois représentants des personnels de la FSU ont participé à la délégation d'enquête (un quatrième du SGEN-CFDT a également participé) montrant ainsi la volonté de nos syndicats à agir pour l'amélioration des conditions de travail et du bien-être des personnels de notre académie.

Des préconisations ont été présentées par les représentants des personnels. Certaines portaient spécifiquement sur les personnels contractuels, d'autres sur les personnels isolés (seuls de leur discipline dans leur établissement), sur la charge de travail alourdie par les heures supplémentaires. Les deux dernières ont une portée plus globale dans la mesure où elles concernent l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale de l'académie de Reims.

- *Imposer une formation initiale obligatoire et d'une durée minimale avant la prise de fonction d'un personnel contractuel.*
- *Mettre en place un accompagnement pendant les deux années qui suivent la prise de fonction d'un personnel contractuel.*
- *Organiser des visites d'accompagnement régulières (tous les trois ans) des personnels contractuels.*
- *Faciliter l'accès à la titularisation en donnant les moyens aux personnels contractuels pour y accéder.*
- *Limiter le recours aux heures supplémentaires afin de garantir la qualité de vie au travail et la qualité du travail.*
- *Les inspections doivent tenir compte de l'expérience acquise en autonomie par les personnels durant de longues années afin de proposer et formuler une remédiation adaptée et bienveillante.*
- *Développer les échanges entre pairs dans le cadre de la formation continue institutionnelle.*
- *Un protocole de gestion des événements graves doit être réalisé et diffusé.*
- *Identifier et informer tous les personnels susceptibles d'être concernés par un événement grave (personnels EN et territoriaux).*

Ces travaux d'enquête serviront également à rédiger deux protocoles, le premier sur la gestion des actes suicidaire, le second sur la gestion des situations de crise (agression par exemple). Il s'agit d'élaborer des procédures pour faire face à ces situations. Nous avons à nouveau insisté sur l'accompagnement ou la prise en charge des personnels concernés. L'administration devra apporter rapidement des réponses à ces questions. Cela devrait être fait au cours du dernier CHSCTA de cette année scolaire, qui se tiendra au mois de juin.

Les représentants des personnels FSU membres du CHSCT académique.